

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 5

Rubrik: Éducation ouvrière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les pertes économiques subies par suite de conflits du travail et de chômage dû à la crise.

	Conflits du travail			Nombre des journées de travail perdues par suite		Conflits du travail en % des pertes dues à la crise
	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises	Maximum des ouvriers intéressés	de conflits du travail	de chômage dû à la crise	
1921	55	112	3,705	140,228	17,539,800	0,8
1922	104	1680	12,100	252,954	20,098,500	1,3
1923	44	334	3,602	121,815	9,781,500	1,2
1924	70	448	8,642	129,582	4,407,600	2,9
1925	42	280	3,299	85,488	3,327,000	2,6
1926	35	276	2,745	65,016	4,235,400	1,5
1927	26	328	2,058	34,160	3,547,200	1,0
1928	45	283	5,474	98,015	2,514,000	3,9
1929	39	551	4,661	99,608	2,439,300	4,1
1930	31	322	6,397	265,695	3,864,300	6,9
1931	25	161	4,746	73,975	7,262,400	1,0
1932	38	198	5,083	159,154	16,309,800	1,0
1933	35	267	2,705	69,065	20,360,100	0,3

En réalité les pertes causées par la crise sont sensiblement plus élevées que les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus; les pertes subies par suite de chômage partiel, en particulier, ne figurent pas dans ces chiffres. Pour 1932 elles s'élevaient pour le moins à 9 millions de journées de travail et pour 1933 époque lors de laquelle le chômage partiel avait quelque peu diminué, de 6 à 7 millions de journées de travail. Les pertes totales dues à la crise sont donc évaluées entre 25 et 27 millions de journées de travail perdues pour chacune des deux dernières années. La presse ne tient généralement pas compte de ces pertes énormes subies par l'économie par suite de l'incapacité dont des dizaines de milliers de personnes sont, de trouver de l'occupation. Par contre, si les ouvriers se défendent contre la pression qu'on ne cesse d'exercer sur leurs conditions d'existence, on parle des dommages considérables causés à l'économie, alors même que ces luttes sont dans l'intérêt du maintien de la capacité d'achat et par là dans celui de toute l'économie et que les conséquences sur le processus du travail sont minimales comparées à celles dues à la crise. Sur un jour de travail perdu en 1933 par suite de conflit ouvrier, on compte 300 journées de travail perdues par suite de la crise.

Education ouvrière.

La Confédération générale du Travail de France et l'éducation populaire.

Le Comité national de la C. G. T. a adopté à l'unanimité un rapport sur l'éducation de la jeunesse et l'éducation populaire, présenté par G. Lapière, du syndicat national des instituteurs.

La première partie de ce rapport consiste en un *manifeste* dans lequel la C. G. T. appelle l'attention de ses fédérations, de ses unions et de ses membres sur les graves dangers que la crise mondiale, avec ses développements politiques et économiques, fait peser sur les jeunes générations. Il est indispensable, dans le domaine éducatif, d'offrir aux loisirs forcés des jeunes chô-

meurs des activités dérivatrices, de proposer aux jeunes générations un idéal social qui illumine leur vie d'hommes, de travailleurs et de citoyens. Déjà en 1931, la C. G. T. avait débattu dans son congrès le problème de la réforme de l'enseignement et de l'éducation ouvrière.

La C. G. T. doit, sans plus tarder, demander aux pouvoirs publics d'entreprendre sans délai la réalisation de cette réforme. Elle doit aussi se préoccuper de développer ses œuvres propres d'éducation, et porter plus particulièrement ses efforts sur la vaste tâche de l'organisation et de l'utilisation des loisirs des enfants, des adolescents et des adultes.

La C. G. T. fait appel à toutes les organisations animées des mêmes préoccupations pour que, sous leur contrôle collectif, se créent partout des œuvres destinées aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

Dans la seconde partie qui contient une proposition de *plan d'action commune*, la C. G. T. fait appel à toute une série d'organisations, parmi lesquelles la Fédération générale de l'enseignement, la Confédération des œuvres laïques et Ligue française de l'enseignement et l'Association des amis des auberges de la jeunesse. La C. G. T. propose aux groupes existants de créer en commun des groupes nouveaux partout où cette communauté d'action s'avérera comme le mode le plus favorable. Il s'agit: 1^o d'offrir aux enfants, adolescents, jeunes gens et adultes, toutes les possibilités d'utilisation intelligente de leurs loisirs, en relation avec les goûts et les besoins des divers âges et des divers milieux; 2^o de permettre ainsi à chacun de se perfectionner, d'augmenter sa résistance physique, d'élargir ses curiosités, de cultiver sa puissance de pensée, d'action et d'affection, d'accroître en un mot sa valeur humaine; 3^o de créer, par des activités communes, un grand courant de pensée et d'action collectives pour la défense et le perfectionnement des institutions démocratiques et sociales, et au service d'un idéal de liberté, de paix, de justice sociale et de laïcité.

La troisième partie donne dans ses grandes lignes, *le programme* de l'activité prévue. Chaque société créée dans le cadre de l'arrondissement (grandes villes) de la commune ou du groupe de communes, et gérée par un conseil constitué par des représentants des organisations fondatrices, s'emploiera à créer et à favoriser les œuvres destinées plus particulièrement aux enfants, aux adolescents, aux adultes: a) patronages laïques ou communautés d'enfants pour les enfants fréquentant les écoles primaires; b) groupes de récréation et d'études pour les adolescents de 13 à 17 ans; c) groupes de jeunesse de 18 à 25 ans; d) groupes et œuvres d'éducation populaire ou ouvrière s'adressant spécialement aux adultes.

Ouvrages reçus.

Orientation professionnelle et agriculture. Publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, avec le concours de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis. Prix 40 ct., par 10 exemplaires 30 ct. Adresser les commandes au secrétariat de l'Association pour l'orientation professionnelle, Seilergraben 1, Zurich 1.

La présente monographie fera voir à tout père et à toute mère de famille conscients de leur devoir à quel point il est difficile de porter un jugement même sur une profession aussi universellement connue, en apparence, que l'agriculture et les convaincra de l'utilité d'avoir recours aux conseils gratuits d'un office d'orientation professionnelle avant d'y engager leur enfant.